



District Drôme Ardèche de Football

Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations



PROCÈS-VERBAL N°18

REUNION du 15 et 19 Novembre 2018

Président : Jacques MARON - Tel : 04.75.08.50.50 / P : 06.07.21.10.04

Présents : Jacques MARON, Éric THIVOLLE, Djamel DJEDOU, Stéphan MONTALBANO, André GALLICE, Denis GLANDU. DELORME Bernard.

competitions.seniors@drôme-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DES CLUBS :

PERMANENCE SPORTIVE DU WEEK-END :

Nous avons constaté de mauvaises procédures dans la gestion des informations liées à la permanence sportive qui nuisent considérablement au bon déroulement de nos compétitions.

Parmi les principales irrégularités, on peut noter entre autres, en cas d'arrêté municipal ou de forfait :

- Permanence sportive non avisée ;
- Différents acteurs non prévenus : clubs visiteurs, arbitres, délégués, accompagnateurs ;
- Des auteurs de courriels non identifiables, absence des noms, prénoms, fonctions, clubs) ;
- Des équipes, des arbitres et délégués qui se déplacent alors que les matchs sont annulés pour impraticabilité de terrain notifiée par arrêtés municipaux.
- Arrêtés municipaux non transmis ou transmis aux mauvais destinataires.

Le site du District édite chaque semaine les coordonnées du dirigeant du District qui assure la permanence sportive du week-end,

Vous y trouvez également le memo sur lequel sont identifiées les principales questions règlementaires notamment le texte de l'article 71 des règlements sportifs relatifs aux terrains impraticables, etc...

Seules les communications provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur Footclubs sont prises en compte conformément à l'article 6 des RS du District".

Vous voudrez bien transmettre à tous vos responsables d'équipes les procédures réglementaires à respecter.

RAPPEL FMI : Il est rappelé aux clubs qu'il appartient à l'arbitre de la rencontre de clôturer la FMI à la fin du match, par contre il incombe aux clubs recevant de transmettre la FMI via une connexion internet dans les plus brefs délais.

COURRIERS RECUS :

D1 ET D2 et planning des rencontres

Responsable :

Jacques MARON - Tel : 04.75.08.50.50 / P : 06.07.21.10.04

D3 ET D4 et référent FMI

Responsable :

Éric THIVOLLE - Tel : 04.75.55.83.42 / P : 06.13.86.01.14

D5

Responsable :

D6

Responsable :

André GALLICE - Tél 04.75.85.42.00 / 06.31.93.31.15

COUPES RENE GIRAUD et XAVIER BOUVIER :

Responsable : Djamel DJEDOU - Tel : 04.26.50.42.16 / P : 06.75.93.40.57

Tour de cadrage le 27 janvier 2019. Le tirage au sort est prévu le jeudi 29 novembre à 18h00 au siège du District

FOOT DIVERSIFIE

Responsable :

Denis GLANDU - Tel : 06.49.14.50.00

COURRIER :

Mail de RPTS lu et noté. le club sera reversé en challenge.

COUPE « PAUL GATEAUD » :

Toutes les rencontres du lundi 29 octobre 2018 sont reportées au 19/11/2018 même lieu même heure. Les clubs qui devaient recevoir doivent faire parvenir à la commission les arrêtés municipaux. Merci

CONSEIL DEPT. VALENCE / RCF07 le 19/11/2018

AME SPORT / FC EYRIEUX EMBROYE le 19/11/ 2018

AS VEORE MONTISON / FLGG le 19/11/2018

CFE TOULAUD / RPTS le 19/11/2018

BOURG LES VAL. / ASPTT VALENCE le 23/11/2018

VETERANS :

Responsables :

André GALLICE - Tél 04.75.85.42.00 / 06.31.93.31.15

Stéphane MONTALBANO – Tel : 06.25.45.06.02

RAPPEL : Les feuilles de match papier sont à envoyer par courrier postal à l'adresse du District

La transmission des FMI doit être effectuée avant les lundi midi.

En cas de feuilles de match papier celle-ci doivent être envoyée par courrier postal à l'adresse du District et non pas par mail à : competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

Trop de feuille de match sont encore trop incomplète, (manque numéro de match)

De plus, 10 joueurs au maximum doivent figurer sur la feuille de match.

Les clubs ne respectant ces réglementations seront amendés.

Le tirage des matchs de COUPE Vétérans a été réalisé puis diffusé sur le site du District. Les matchs se joueront le 16/11/2018.

FUTSAL :

Responsable :

Stéphane MONTALBANO - Tel : 06.25.45.06.02